

Bonjour à tous et toutes,

La semaine mondiale de la médiation est aujourd'hui derrière nous. Nous voilà enrichis de l'intervention du Ministre K.Geens, des contenus de recherches, conférences, colloques ou ateliers qui y ont été organisés. Nous reprendrons dans la Newsletter de novembre le compte rendu de nombreuses de ces activités. Merci à ceux qui se sont mis à l'écriture pour partager leurs impressions, leurs réflexions... et qui ont acceptés de transmettre les richesses glânées durant cette semaine.

Les formations, interventions (gratuites pour les membres), ateliers... de ce dernier trimestre sont repris dans cette Newsletter. Vous souhaitez une réduction (10 à 50%) ? Vous êtes membre de l'Union ?... Muni de votre carte de membre UBMP-BUPB-BUPM, n'hésitez pas à en faire la demande aux organisateurs. Vous souhaitez garder votre agrément ? Veillez à son renouvellement avant le 31/01/2019.

Nous arrivons petit à petit en 2019. Vous avez des projets, des formations, des conférences, des articles... n'hésitez pas à nous transmettre l'information pour leur parution dans nos prochaines News.

Dag iedereen,

De Bemiddelingsweek 2018 is weer achter de rug. We zijn wijzer geworden door de tussenkomst van de minister K.Geens, de inhoud van de verschillende onderzoeken, de conferenties, colloquia of workshops die werden georganiseerd. We zullen in de Newsletter van november het verslag opnemen van verschillende activiteiten. Dank aan degenen die in hun pen kropen om hun indrukken, hun reflecties neer te pennen en deze wilden delen...

Vormingen, intervisies (gratis voor leden), workshops, ... voor dit laatste kwartaal zijn opgenomen in deze nieuwsbrief. Wil je een korting (10 tot 50%)? Bent u lid van de Unie? ... Aarzel niet om, uw UBMP-BUPB-BUPM-lidmaatschapskaart bij de hand, dit aan de organisatoren te vragen. Wil je je erkenning behouden? Zorg ervoor de verlenging ervan in te dienen vóór 31/01/2019.

2019 nadert met rasse schreden. Heb je projecten, vormingen, conferenties, artikelen ... aarzel niet om ons de informatie door te sturen voor hun publicatie in onze volgende Newsletter.

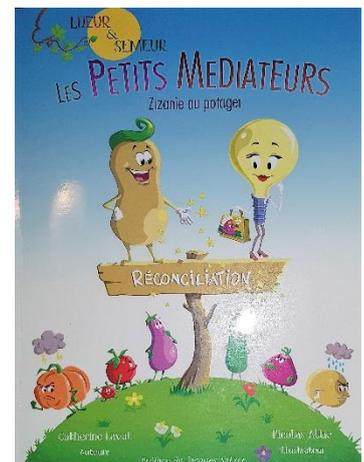
CONSEIL DE DIRECTION – SEPTEMBRE 2018

Hélène VAN DEN STEEN, présidente – Grégory SIMON, vice-président
Monique DEPAUW, trésorière - Renée HUYBRECHTS, relations membres
Sehriban SARITAS - Maria RUISI - Brunhilde CALEWAERT - Almudena VAQUERIZO
GILSANZ - Rudy BADIN, Directeurs
Paul BOURGEOIS, membre fondateur & d'honneur

SOMMAIRE

Editorial

Agenda : Conseils de Direction, Intervisions, Réalisations, Projets, Articles, Infos, Conférences, Films... Bibliothèque



Conseils de Direction

Namur, le 12/11/18 - 14 à 18h
Bruxelles, le 10/12/18 - 14 à 18h

Intervisions FR ou NL

Brussel, 13/11/2018 – 14 tot 17u
lieve.lagae@telenet.be – infos NL p2
Namur, le 14/11/2018 – 10 à 12h
Sehriban.saritas@ubmp-bupb.org –infos FR p2
Bruxelles, 27/11/2018 – 10 à 12h
secretariat@ubmp-bupb.org – infos FR p2
Antwerpen, 4/12/2018 – 14 tot 17u
lieve.lagae@telenet.be – infos NL p2

Atelier FR

Namur, le 6/12/2018 de 14 à 17h – p2
« Focus sur le terrain, l'éthique en pratique »

Nombreux
ateliers/séminaires/conférences
ouvrages consacrés à la médiation...
dans les pages suivantes



Paraît 4 à 6 fois par an
Janv./Févr. – Avril/Mai
Août/Sept. - Nov./Déc.

AXES PRINCIPAUX D' ACTIONS DE L'UBMP 2014-2018 - ACTIEPLAN 2014-2018 VAN DE BUPB

- Défendre et protéger la profession en associant tous les médiateurs
- Assurer une visibilité de la profession auprès des pouvoirs publics.
- Regrouper et unir les médiateurs professionnels des champs multiples et variés
- Promouvoir la médiation auprès du public, des pouvoirs politiques et informer c'est-à-dire faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...

- Verdediging en bescherming van het beroep door alle bemiddelaars te betrekken
- Zorgen voor zichtbaarheid van het beroep bij de overheid.
- Verenigen van professionele bemiddelaars uit verschillende en gevarieerde gebieden
- Bevordering van de bemiddeling bij het grote publiek, het politiek beleid
- Informeren, dwz de bemiddeling en zijn verschillende aspecten bekend maken in de scholen, bij het grote publiek, de beleidsmakers, de media, enz.

Pour participer à nos réunions - contactez un responsable ou le secrétariat via email

Intervisions : Sehriban Saritas & coll. - sehriban.saritas@ubmp-bupb.org

Ethique et déontologie : Maria Ruisi & coll. - maria.ruisi@ubmp-bupb.org

Séminaires / Formations continues : Hélène van den Steen & coll. - secretariat@ubmp-bupb.org

Reconnaissance titre/SPF Economie/UCM : Grégory Simon gregory.simon@ubmp-bupb.org & Hélène van den Steen

Promotion médiations (assurances, mutuelles...) : Brunhilde Calewaert & coll. - brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org

News, Site: Hélène van den Steen (FR), Renée Huybrechts (NL) - secretariat@ubmp-bupb.org

Responsable membres : Renée Huybrechts - reenehuybrechts@ubmp-bupb.org

Publications/Ecrits en médiation : Hélène vds & Marilia de Lara - mariliadelara@gmail.com

PROCHAINES INTERVISIONS :

- **Brussel, 13/11/2018 – 14 tot 17u - PLAATS :** Europeen Center of Mediation (vzw) 119 Munthofstraat – 1060 Brussel
INFOS & INSCRIJVING : lieve.lagae@telenet.be
- **Namur, le 14/11/2018 – 10 à 12h – LIEU :** Ville de Namur – Service de médiations - Rue de Fer – 5000 Namur
INFOS & INSCRIPTION : Sehriban.saritas@ubmp-bupb.org
- **Bruxelles, le 27/11/2018 – 10 à 12h - LIEU :** Centre Européen de Médiations (asbl) 119 rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles
INFOS & INSCRIPTION : secretariat@ubmp-bupb.org
- **Antwerpen, 04/12/2018 – 14 tot 17u – PLAATS :** Antwerpen
INFOS & INSCRIJVING : lieve.lagae@telenet.be

PROCHAIN ATELIER DE LA CELLULE ETHIQUE & MEDIATION DE L'UBMP - 6/12/2018 de 14 à 17h

La Cellule « **Ethique & médiation** » a le plaisir de vous accueillir pour un atelier - échanges entre praticiens de la médiation, intitulé « **ZOOM SUR LE TERRAIN, L'ETHIQUE EN PRATIQUE** ».

Il comporte deux volets : une synthèse théorique et un aspect pratique (situations et vécus des médiateurs).

Intéressé(e) par la rencontre, nous vous invitons à nous faire parvenir via email les situations que vous aimeriez aborder en séance.

LIEU : Ville de Namur – Service de médiations – Maison des citoyens - Rue de Fer – 5000 Namur

INFOS & INSCRIPTION : maria.ruisi@ville.namur.be - tel : 0478/ 33 06 00.

- OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS - OFFRE COLLABORATIONS -

Des **permanences de médiation familiale** sont organisées, tous les 15 jours, dans la Province du Luxembourg : **Arlon, Neufchâteau, Marche**. Elles ont pour objectif d'informer les personnes de ce qu'est la médiation familiale, son déroulement, ses avantages. Elles sont **tenues par des médiateurs avocats, notaires et tiers agréés** en médiation familiale. Les médiateurs qui souhaitent participer à ces permanences peuvent contacter **Jessica MAIANI**, médiatrice familiale agréée, membre de l'UBMP-BUPB-BUPM – tel. **0471/34.09.70**.

Vous souhaitez collaborer avec d'autres médiateurs de l'UBMP-BUPB-BUPM, à Bruxelles, Namur, Liège, Tournai, Anvers, Gent, ... nous vous mettons en contact avec des collègues membres de l'Union.

ECHOS DU SITE - une vitrine de l'UBMP-BUPB-BUPM vers l'extérieur

Mise en ligne de différents articles, livres, DVD... en lien avec la médiation, le médiateur et sa pratique ;
Informations concernant les possibilités de stages, lecteurs T.F.E. (listing au secrétariat) ;
Profil professionnel «Médiateur» - Conseil Supérieur Enseignement Promotion Sociale – 1/07/2011 ;
Documents sur l'Assistance judiciaire en médiation ;
Annuaire des médiateurs ;
Formations, séminaires organisés par nos membres.

<http://ubmp-bupb.org/>

« Site »

DE WEBSITE - UBMP-BUPB-BUPM een vitrine voor beschikbare gegevens

- Het online zetten van verschillende berichten in verband met de bemiddeling, de bemiddelaar en zijn praktijk ;
- Informatie over stageplaatsen, herlezers van eindejaarswerken (lijst op het secretariaat) ;
- Professionele profiel "bemiddelaar" - Hoge Raad voor Onderwijs Sociale Promotie - 1/07/2011.
- Verspreiding van documenten over de juridische bijstand bij bemiddeling ;
- Het online zetten van een beroepengids ;
- Vormingen, seminaries georganiseerd door onze leden.

**LES PARTIES EN CONFLIT ONT RECOURS A LA MEDIATION POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

- C'est une procédure flexible qui favorise le dialogue
- C'est une procédure confidentielle qui est moins coûteuse qu'un procès
- Ce sont les parties qui cherchent de résoudre le conflit et qui maîtrisent le processus
- Permet de traiter les causes réelles du conflit, les besoins et les intérêts réels des conflits
- Permet de résoudre un litige et tentent de préserver les relations de coopération futures entre les parties
- Permet d'adopter des approches intégratives, d'aboutir à des accords gagnants/gagnants

FORMATION MEDIATIONS – DIPLOME (BELGIQUE)

Les Instituts d'Enseignement organisés/subventionnés par la Communauté française proposent une formation « **Spécialisation de médiateur** » avec **diplôme de la Communauté française**.

Institut Provincial de Liège – Réseau provincial Avenue Montesquieu, 6 4101 Jemeppe (Seraing) Tél. : +32 (0)4 237 96 39 Mme Laplanche Valérie valerie.laplanche@hepl.be	Institut Roger Guilbert - Réseau Cocof Campus Céria av. Emile Gryson, 1 - 1070 Bruxelles Tel. 02/526.75.40/41 http://www.ceria.be/jirg	Cours pour éducateurs en fonction - CPSE (asbl) - Réseau libre Rue des Fortifications 25 4030 Grivegnée (Liège) Tel: 04/ 343 00 54 info@cpse-liege.be
---	--	---

FINALITÉS ET CONTENUS DES FORMATIONS

La formation s'adresse à tout professionnel de la relation qui souhaite développer ses capacités d'intervention dans des situations difficiles voire conflictuelles. Cela peut concerner de nombreux secteurs tels que les conflits familiaux, le divorce, l'aide à la jeunesse, les conflits et la violence dans les écoles, les quartiers, la cohabitation interculturelle, le milieu pénal, les relations d'équipe, l'entreprise, le domaine civil et commercial... La place de la médiation dans ces différents secteurs est en développement. Les étudiants, tout en assimilant les modèles de médiation proposés, participent à ce mouvement de recherche et d'ouverture sur la médiation et sur le rôle de médiateur.

Cette **spécialisation** développe une approche multidisciplinaire pour former efficacement des médiateurs aptes à gérer de manière humaine les conflits vécus par des individus ou par des organisations. Grâce aux différents volets développés dans la formation, vous exploitez vos compétences de médiateur dans les divers secteurs.

La démarche multidisciplinaire renforcée par des stages et des séminaires permet d'appréhender le contexte dans lequel se déroule la crise. L'observation, l'écoute active, la décentration, la gestion des émotions, le décodage institutionnel, la pratique philosophique sont des moyens mis en œuvre pour analyser les situations conflictuelles.

En tant que médiateur vous serez capable de créer des conditions propices à la recherche de piste de changement et en dégager des solutions créatives sans perdant.

FORMATIONS/CONFERENCES - PRIX REDUITS POUR LES MEMBRES UBMP-BUPB-BUPM - 2018

- **PMR Europe** offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation.
- **CENTRE EUROPEEN DE MEDIATIONS** offre une réduction 15 à 20% aux membres UBMP-BUPB-BUPM
- **UNIVERSITE DE PAIX** - tarif identique à celui des adhérents de l'U.P.
- **TRIALOGUE** offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation.
- D'autres formateurs ou organismes de formation offrent des réductions, voyez les offres ci-dessous.

FORMATIONS CONTINUES - UNIVERSITÉ DE PAIX (UP) – (NAMUR)

Les formations suivantes de l'Université de Paix sont agréées par la CFM

**PLEINE CONSCIENCE POUR ENFANTS ET ADOS EXPLIQUÉE AUX PARENTS**

Mardi 11/12/2018 à 18h30 - Université de Paix (Bd du Nord, 4 – 5000 Namur)

Par Alexandre CASTANHEIRA, Formateur à l'Université de Paix, Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, Instructeur Pleine Conscience MBSR.

INSCRIPTIONS : <https://www.universitedepaix.org/formations/informations-pratiques/inscriptions> - **PRIX** : **gratuit** (inscriptions, place limitée) – **REF.1884**

**« Tu ne peux arrêter le flot des vagues,
mais tu peux apprendre à surfer »**

J. Kabat-Zinn.

Aujourd'hui, les enfants et les ados vivent dans un monde qui file à la vitesse grand V, et où ils sont sans cesse sollicités par des activités ou des médias. Nous nous étonnons alors qu'ils soient distraits, dissipés, hyperactifs, agités, colériques ou amorphes sans nous douter un instant que c'est aussi ce rythme quotidien, que notre mode de vie leur impose, qui les empêche de se poser, de ralentir et de juste « être » présent à eux-mêmes et au monde qui les entoure.

Est-il possible d'aider nos enfants et nos ados à « surfer » sur les hauts et les bas du quotidien, à s'arrêter quand ils en ont besoin ? Oui. Les techniques de pleine conscience peuvent les aider à se reconnecter au moment présent pour prendre soin d'eux-mêmes, respecter leurs limites, mieux gérer le stress et les émotions, développer leur confiance en eux et leur bienveillance dans leurs relations. De plus en plus de recherches scientifiques le prouvent.

Et ce qui est encore mieux, c'est lorsque cela devient une aventure où parents et enfants apprennent à surfer ensemble...

FORMATION CONTINUE DES MÉDIATEURS À L'UNIVERSITÉ DE PAIX - NAMUR

Afin de conserver leur agrément, les médiateurs agréés par la CFM doivent se soumettre à une formation permanente de 18 heures, étalées sur deux années. Les formations suivantes de l'Université de Paix sont agréées par la Commission Fédérale de Médiation : <https://youtu.be/4ij7N3kSPQI>

De la déconstruction des préjugés au vivre ensemble – 12h
Comprendre les relations sur les médias sociaux – 6h
Reconnaître nos croyances limitantes et les dépasser – 12h
Introduction à la Communication Nonviolente – 12h
Aller plus loin dans la Communication Nonviolente – 12h
Communication non verbale : il n'y a pas que les mots pour le dire – 12h
Mieux communiquer – oser s'affirmer – développer son assertivité – 12h
Réduire son stress et apprivoiser ses émotions par la pleine conscience
Expérimenter la présence et l'écoute conscientes dans nos relations
Renforcer ses capacités de présence et d'écoute en médiation par la pleine conscience – 12h

Communication & Systémique – 12h
Des conflits et des groupes – 12h
Pratiquer l'écoute – 12h
Du ressentiment au ressenti – 14h
Faire face à l'agressivité – 12h
Faire face à la manipulation – 18h
Dire Non – 12h
Développer l'intelligence émotionnelle – 12h
La valise du médiateur : outils et attitudes – 18h
Médiation créative à travers les arts – 14h
Se protéger et prendre du recul – 18h

Cultiver la pleine conscience dans nos relations – Cycle de pleine conscience interpersonnelle

Développer vos compétences relationnelles : approche ludique et réflexive par l'impro-relationnel – 12h

Atelier d'approfondissement : Le conflit et moi. Comment je me positionne face à un conflit ?

Atelier d'approfondissement : Ecouter et poser des questions, cette danse subtile

INSCRIPTION : <https://www.universitedepaix.org/formations/informations-pratiques/inscriptions>

PRIX : Les membres de l'UBMP bénéficient du tarif préférentiel « membre adhérent » de l'Université de Paix - voir site

LES « PETITS DEJEUNERS » D'INTERVISION DE L'UNIVERSITE DE PAIX ASBL

Une intervision (une analyse de pratiques) entre médiateurs : Pour exprimer son questionnement à partir de sa pratique de médiation; repérer le processus de médiation; identifier l'éthique, la déontologie; analyser la demande, réfléchir sur sa pratique d'intervention, de dépasser les difficultés rencontrées à propos de cas particuliers, d'élaborer de nouvelles hypothèses et la mise en place d'une stratégie d'intervention, de clarifier les éléments de résonance personnelle avec les cas suivis, d'acquiescer de nouveaux outils...

Le groupe permet de confronter son expérience avec celle des autres praticiens, un moment de partage précieux pour « sortir le nez du guidon » et s'enrichir de différents regards.

DATES : 13/03/2019 (Réf. 1923) - 05/06/2019 (Réf. 1954) de 9h30 à 11h30

INSCRIPTION : <https://www.universitedepaix.org/nouveau-les-petits-dejeuners-de-luniversite-de-paix>

Les « Petits déjeuners » d'interintervention entre médiateurs organisés par l'Université de Paix sont reconnus par la Commission comme formation continue pour les médiateurs. Agréés deux heures par la CFM (gratuit pour les membres UBMP, 30€ pour les autres).

ORGANISATION : UNIVERSITEDEPAIX - UBMP-BUPB-BUPM

FORMATION CONTINUE : P.M.R. EUROPE (BRUXELLES)**...FORMATION DE BASE ET DE SPECIALISATION EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE – 2018...**

Du 6/11/2018 au 25/03/2019 - 15 jours de formation (nouveau groupe)

- 6, 23/11/2018 de 9h00 à 17h30
- 6, 14/12/2018 de 9h00 à 17h30
- 7, 11, 25/01/2019 de 9h00 à 17h30
- 4, 14, 22, 28/02/2019 de 9h00 à 17h30
- 14, 15, 22, 25/03/2019 de 9h00 à 17h30

10 jours consacrés à la formation de base en médiation & 5 jours se focalisent sur la spécialisation en matière commerciale et civile.

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

PROGRAMME & INSCRIPTION : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/09/base-mcc-hiver-18-19.pdf> - Possibilité de subsides (à consulter sur le site) : www.pmr-europe.com

PUBLIC : tous les médiateurs ayant suivi une formation de base en médiation (juristes ou non juristes) souhaitant devenir médiateur agréé en matière sociale et/ou souhaitant acquiescer les outils et techniques leur permettant d'intervenir en entreprises et/ou souhaitant gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle

CONTACT : Martine Becker martine.becker@pmr-europe - Tel. 0495 59 49 02

FORMATION CONTINUE – « LE CAUCUS: ANGE OU DÉMON? »

DATE : 12 novembre 2018 - de 9h30 à 17h30

FORMATEURS : Martine Becker et Coralie Smets-Gary

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

PRIX : 240,00 euros HTVA - 290,40 euros TVAc - Comprenant formation, matériel didactique et pauses café

PROGRAMME & INSCRIPTION : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/07/caucus-12-novembre-2018.pdf>

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux médiateurs civils, commerciaux, familiaux et sociaux.

« LA MEDIATION DE GROUPE »

DATES : 3 et 12 décembre 2018 - **HORAIRE** 9:30 - 17:30 - **FORMATEUR :** Thierry BÉRIAULT

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

PRIX : 450 euros HTVA soit 544,50 euros TVAc, comprenant formation, matériel didactique, pauses-café.

PROGRAMME & INSCRIPTION - http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/09/pmr_mcds_mediation-de-groupe.pdf

PUBLIC CIBLE : Médiateurs sociaux et conseillers en prévention des risques psychosociaux, Avocats

CONTACT : Coralie SMETS-GARY 0476 33 50 84 coralie.smets.gary@pmr-europe.com

SPECIALISATION EN MATIÈRE SOCIALE ET APPLICATIONS EN ENTREPRISE – 2018
FORMATION CONTINUE CO-ORGANISÉE AVEC MÉDIATION CONCILIATION EN DROIT SOCIAL (MCDS) ASBL**DATES** : du 8/01/2018 au 26/02/2018 - 8 jours de formation

- 8,15,22, 29/01/2018 de 9h00 à 17h30
- 5,12,19,26/02/2018 de 9h00 à 17h30

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles**PUBLIC** : tous les médiateurs ayant suivi une formation de base en médiation (juristes ou non juristes) souhaitant devenir médiateur agréé en matière sociale et/ou souhaitant acquérir les outils et techniques leur permettant d'intervenir en entreprises et/ou souhaitant gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle**PRIX** : Pour les "anciens" PMR: 1633,50 euros TVAc - Pour les non PMR: 1936,00 euros TVAcPossibilité de subsides (à consulter sur le site) : www.pmr-europe.com

Prix comprend : formation, matériel didactique, pauses café, frais administratifs, frais d'examen.

PROGRAMME & INSCRIPTION : http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/05/pmr_mediation-sociale-et-en-entreprises-hiver-2019.pdf**CONTACTS** : Martine BECKER 0495 59 49 02 martine.becker@pmr-europe.comCoralie SMETS-GARY 0476 33 50 84 coralie.smets.gary@pmr-europe.com**ENNÉAGRAMME- NIVEAU II****DATE** : 14/01/2019 – de 9h30 à 17h30**CENTRE DE FORMATION** : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles**PUBLIC** : Les participants doivent nécessairement avoir déjà suivi une formation de découverte à l'Ennéagramme et avoir une hypothèse par rapport à leur propre base**PRIX** : 290,40 euros TVAc comprenant formation, matériel didactique et pauses café.**PROGRAMME & INSCRIPTION** : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/07/enneagramme-niveau-ii-14-janvier-2019-3.pdf>**CONTACTS** : Martine BECKER 0495 59 49 02 martine.becker@pmr-europe.comCoralie SMETS-GARY 0476 33 50 84 coralie.smets.gary@pmr-europe.com**HASSELT - KAPELLE-OP-DEN-BOS****TRAINER**: Anouk MoorsLees meer : <http://www.mediv.be> INFO@MEDIV.BE➤ **6/11/2018**, van 9u30 tot 16u30 - **BEMIDDELINGSGERICHT WERKEN BIJ KLACHTEN****PLAATS**: Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos

Tijdens deze bijscholing maak je kennis met de mogelijkheden van een bemiddelingsgerichte aanpak van klachten. We oefenen de belangrijkste vaardigheden en je krijgt enkele cruciale theoretische kaders aangereikt. Deze training kan als smaakmaker worden gezien. Wie graag verdere verdieping wil, kan de driedaagse opleiding bemiddelingsgericht werken volgen.

➤ **8, 9 en 22/11/2018**, van 9u30 tot 16u30-**BEMIDDELINGSGERICHT WERKEN** - **PLAATS**: Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos
Wil je in je professionele en/of privé relaties beter leren omgaan met conflicten? Dan is deze 3-daagse bijscholing iets voor jou. Je krijgt een beter inzicht in conflicten (hoe ontstaan en escaleren conflicten, kan ik conflicten voorkomen, hoe blijf ik uit de strijd tussen andere mensen) en je leert de belangrijkste bemiddelingsvaardigheden (empathisch luisteren, vragen stellen, pendelen ...).➤ **6, 7 en 13/12/2018**, van 9u30 tot 16u30 - **HEROPFRISSING BEMIDDELING** - **PLAATS**: Domein Koningsteen, Kapelle-op-den-Bos
Deze driedaagse bijscholing richt zich tot iedereen die in een ver of kort verleden een opleiding tot bemiddelaar volgde. In de training worden de belangrijkste basisprincipes en vaardigheden opnieuw herhaald en besteden we aandacht aan de grondhouding van de bemiddelaar.

**« Le Dialogue consiste pour chacun
à mettre provisoirement entre parenthèses ce qu'il est et ce qu'il pense
pour essayer de comprendre et d'apprécier, même sans le partager,
le point de vue de l'autre... »**
vu sur le site de l'Université de paix (asbl)

CONFERENCE - UBMP-BUPB-BUPM – 6/12/2018 (PARIS)

Le **6/12/2018 – 9h30 à 13h** - **Hélène VAN DEN STEEN**, Présidente de l'Union Belge des Médiateurs Professionnels, médiatrice agréée (civil, commercial, droit social, familial), professeur en médiation, superviseur, Membre de la Commission fédérale de Médiation (SPF-Justice) ... répond à l'invitation de **Patrica MALBOSC**, Présidente de PLANET'MEDIATION, asbl (Paris), dont l'objet est la promotion et le développement de la médiation (plan national et international), par l'organisation de conférences, Petits déjeuners (Les Matins de la Médiation) ... PLANET'MEDIATION est aussi un organe de réflexion, d'initiatives de pratique de la médiation. Elle développe des échanges et partages d'expériences avec de nombreux médiateurs dans le monde. La rencontre exceptionnelle sera aussi l'occasion de partager un brunch, d'échanger sur le thème :



« REGARDS CROISÉS ENTRE MÉDIATEURS EUROPÉENS »

Ce sera l'occasion de présenter l'Union Belge des Médiateurs Professionnels, ses objectifs, ses actions..., la Commission fédérale de médiation, la loi « Promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges » (18/06/2018 - M.B 2/07/2018) et les impacts de celle-ci pour les médiateurs tiers.

La matinée sera agrémentée de **musiques du monde** grâce à la présence de **GJOVALIN NONAJ**, accordéoniste professionnel.

LIEU : PLANET'MEDIATION - 5, rue de Rome - 75008 PARIS – France

rue de Rome vers le Bd Haussmann entre les magasins COPY TOP et FINSBURY - 1er étage, sonnette avant la 2ème porte.

Métros : Ligne 3, 12, 13, 14 station St-Lazare - Ligne 9 station Havre Caumartin - RER : A (Station Auber) et E (station St-Lazare)

INFOS : www.planetmediation.com - Tél. +33 1 42 66 00 47 ou +33 6 22 05 86 33

PRIX : 20 € non adhérent- 15€ adhérent (le prix comprend : conférence, musique, brunch) – paiement s/ place/inscription préalable. **INSCRIPTION** via contact@planetmediation.com - Nom, Prénom :Fonction - Société - Adresse, Code postal - Ville - E-mail Tél.

COLLOQUE « EVOLUTION ET PERSPECTIVES »

organisé pour les 25 ans de la création du service de médiation de quartier à Charleroi



ATELIER « LA MÉDIATION EST-ELLE UN OUTIL DE DÉJUDICARISATION ? »

Résumé réalisé pour le groupe par Mme Brigitte Feys

Cet atelier de réflexion est basé sur l'exposé de Mr J.FAGET, Directeur de recherche émérite au CNRS ainsi que sur les différents témoignages des participants.

Sachant que « personne ici ne ferait la même synthèse de ce qui s'est passé » (J.FAGET), en voici donc une tentative: L'approche qui est suivie repose sur la logique et non sur la chronologie des débats : partant de différents thèmes, établir la place du Médiateur et répondre, alors, à la question de recherche.

Dans ce but, nous avons donc abordé 5 thèmes, lesquels sont :

- I. La dimension inter—sectorielle de la médiation
 - II. Les principales résistances rencontrées
 - III. La Société et ses contingences
 - IV. L'expérience réussie du Service de Médiation de Charleroi
 - V. L'importance de la clarté et de la posture du médiateur
- Conclusion : réponse à la question de recherche
- I. La dimension inter—sectorielle de la médiation
3 secteurs ont été successivement illustrés : le milieu pénitentiaire (prisons), le milieu judiciaire (polices) et le milieu scolaire, tous trois reflétant bien, par essence, le risque de conflit :
 - milieu pénitentiaire (prisons) : face à la ré-organisation actuelle du Comité Central Pénitentiaire, ont été mis en avant :
 - o Le besoin de clarté entre instances existantes et nouvelles
 - o La nécessité d'une mise en place d'une procédure claire
 - o Le respect des principes si la médiation est externalisée
 - o La nécessité de médiateurs doté d'une forte identité institutionnelle pour résister aux diverses pressions

- milieu judiciaire (polices/ commissariats) :
 - o nombreux conflits, a fortiori dans des zones reconnues difficiles
 - o problèmes engendrés en termes de gestion d'équipes, de l'urgence et de la gravité
 - o nécessité de messages clairs aux policiers intervenant sur place et aux personnes en situation conflictuelle parfois violente
 - milieu scolaire :
 - o co-existence de 2 logiques :
 - l'une verticale (ou top down) où le Directeur exerce une autorité prépondérante
 - la seconde horizontale (issue de l'intervention de médiateurs extérieurs)
- ce qui peut déjà aussi entraîner un conflit, en lui-même !

Une **première conclusion** se dégage déjà : *Quel que soit le milieu d'intervention, l'importance de la clarté et du respect des principes mais aussi la résistance aux pressions sont fondamentales*

II. Les principales résistances rencontrées

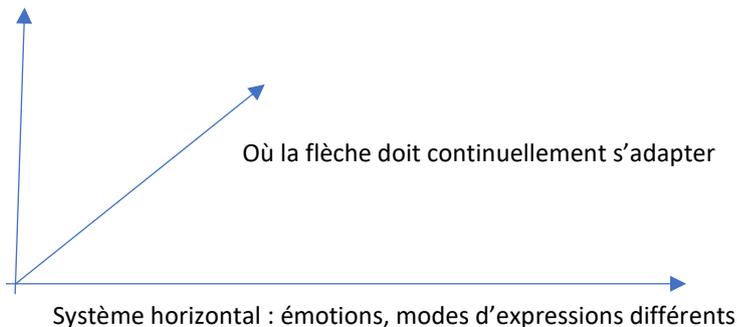
De nombreuses natures et, pour certaines, évidentes :

- Injonction paradoxale : le non-désir de parler ou même déjà de voir la personne avec laquelle « on » est en conflit
- Culturelles
 - o Différentes nationalités
 - o « on ne connaît plus l'autre »
- Les croyances
- Les informations
- Le niveau social
- L'ère de l'immédiateté
- La nécessité ressentie d'un « win/win » et non d'une obligation
- Les moyens (humains) à disposition.

III. La Société et ses contingences

M.FAGET attire, alors, l'attention sur d'autres contingences issues d'une Société à deux dimensions

Système vertical
Lois,
Institutions



Deuxième conclusion : *Ni les institutions ni les individus ne se transforment spontanément : il faut donc pouvoir modifier son regard sur soi et les autres donc, en pratique, les écouter, se montrer empathique (mais non naïf !), savoir utiliser le juste mot*

IV. L'expérience réussie du Service de Médiation de Charleroi

L'entité, forte de plusieurs années d'expérience et d'acteurs aguerris, traite de multiples dossiers. Au-delà du nombre, ce sont des comportements que le Service a réussi à transformer :

1/tendance du citoyen: aller d'abord vers lui avant d'avoir systématiquement recours à la Police

2/sur 954 dossiers traités en 2017, 50% étaient issus de la Police elle-même !

Troisième conclusion : *L'importance des réseaux collaboratifs (complémentarités cognitives) et de la bonne entente à tous niveaux. La logique du rapport à la loi (cadre légal) peut alors coexister avec celle de bonne volonté*

V. L'importance de la clarté et de la posture du médiateur

Déjà ne pas confondre Médiation avec d'autres moyens : le Droit collaboratif, le Conciliateur (qui propose des solutions),...

Au sein de la médiation même, différentes techniques peuvent être utilisées : de la médiation dite « raisonnée » (ex : mise en lumière des enjeux non évoqués, narration de deux réalités subjectives,...) à la médiation dite « transformative » (où les

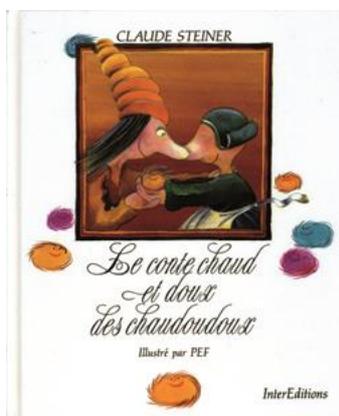
personnes dictent, elles-mêmes, le modèle de travail au médiateur). Ces différents modes sont à adapter selon les cas et la personnalité du Médiateur.

Ceci entraîne pour celui-ci :

- De faire le deuil d'une vérité absolue, faire émerger les ressentis (iceberg « conflits/ symptômes/enjeux) et non la vérité « absolue » donc un certain détachement
- L'importance de la communication (y compris la gestion des silences !) et l'adaptation de son propre langage aux médiés en présence
- La conscience d'une proximité potentielle avec les techniques des thérapeutes sans, toutefois, s'y substituer

Quatrième conclusion : L'importance de la créativité !

Enfin, pour répondre à la question de départ, la tentative de juridisation de la médiation semble, à ce stade du moins, présenter de nombreux risques !



LE CONTE CHAUD ET DOUX DES CHAUDODOUX

Auteur : Claude Steiner

**En ce temps-là,
tout le monde vivait très heureux
et échangeait d'inépuisables chaudoudoux,
jusqu'au jour où la sorcière Belzépha
conçut un plan diabolique...**

LES DIX-SEPT VALISES - Isabelle Bary

Ce qui importe, ce n'est pas la vie qu'on a reçue mais la manière dont on la vit.

Alicia Zitouni est ce genre de femme qui a tout pour aller mal. D'origine marocaine, elle est née en Belgique, mais ne se sent ni d'ici ni de là-bas. Elle sillonne une vie chahutée et marquée au fer rouge par un environnement violent, enfermante, acculturé et soumis au diktat des hommes. Pourtant Alicia rayonne. Elle transpire cet enchantement pour la vie qui permet de la traverser les bras grand ouverts, quel que soit le cadeau de naissance.

Lorsque Mathilde Lambert – jeune femme moderne qui a tout pour aller bien – décide d'écrire un roman inspiré par le destin étonnant d'Alicia, elle est loin d'imaginer que ce projet va bouleverser sa vie.

En se glissant dans la peau de son héroïne, elle découvrira, au bout de sa propre plume, une manière d'appréhender l'existence aux antipodes de la sienne. Elle pénétrera les mondes invisibles des croyances et de l'imaginaire et se laissera porter par la grâce d'envisager le monde avec poésie. Elle comprendra enfin pourquoi, d'elles deux, c'est Alicia qui souriait le mieux.

Isabelle Bary tisse, dans son dixième livre, le portrait d'une femme aux origines métissées et au lourd passé qui gagne sa liberté en posant un regard particulier sur les choses de la vie. Elle a ce pouvoir de transformer les fardeaux de son existence en cadeaux. Et si nous étions tous dotés de cette force-là ?

Éd. Luce Wilquin



Jeudi 18/10/2018 - CENTRALE DAG ERKENDE BEMIDDELAARS - TOELICHTING INITIATIEVEN M.B.T. BEMIDDELING

	<p>Introduction de la journée par Bruno LEMAIRE, Président de la Commission fédérale de Médiation</p> <p>Présentation du rapport d'activités, du programme Message au Ministre K. GEENS Remerciement à l'équipe de la CFM, aux médiateurs agréés, aux organismes de formation en médiation...</p>	
---	--	---

**TOESPRAAK VOOR ERKENDE BEMIDDELAARS IN KADER VAN MEDIATION WEEK
DISCOURS POUR LES MÉDIATEURS AGRÉÉS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MÉDIATION
Ministre de la Justice – M. Koen GEENS - Minister van Justitie**

Wie een uitweg zoekt uit een conflict met een buur, (ver)huurder of familielid trekt daarvoor vaak naar een rechter. Nochtans is er een alternatief: een bemiddelingsprocedure, waarbij een neutrale bemiddelaar in samenspraak met de partijen naar een oplossing zoekt. De procedure is niet alleen sneller, maar voelt voor alle partijen vaak ook een stuk rechtvaardiger aan.



De volledige toespraak van M. K. GEENS

« Dames en Heren, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à mon tour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à cette journée des médiateurs agréés. J'observe que de nombreux intervenants éminents prennent aujourd'hui la parole, dont des intervenants internationaux. J'aimerais également leur souhaiter la bienvenue et les remercie de bien vouloir nous faire partager leur expertise acquise en matière de médiation. Ce qui nous réunit cette semaine, c'est de croire que la médiation est une solution alternative visant à éteindre des conflits et c'est de vouloir continuer à la développer et à lui donner toutes les chances possibles. Je n'ai pas besoin de vous convaincre de la valeur ajoutée d'une solution à l'amiable. C'est dans cette optique que j'ai pris l'initiative de réformer la loi relative à la médiation avec l'objectif de donner autant d'importance à la médiation et à d'autres solutions à l'amiable dans le droit judiciaire par rapport au règlement des conflits. Entre-temps, cette réforme s'est concrétisée dans la loi du 18 juillet 2018 portant des dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue d'encourager les formes alternatives de résolution des litiges. Sur la base d'une proposition de loi, la canalisation vers des solutions à l'amiable dans les affaires familiales a encore été renforcée dans la loi du 15/06/18.

Quels sont les principaux axes de la réforme relative à la médiation

Ten eerste moet de beslechting van een geschil door de hoven en rechtbanken als vangnet dienen wanneer alle andere (minnelijke) oplossingstrajecten niet mogelijk of, in de gegeven omstandigheden, niet aangewezen zijn. De bedoeling is dat minnelijke oplossingstrajecten ernstig in overweging worden genomen voor de oplossing van het geschil en dat de drempels daartoe worden weggenomen.

Er bestonden vóór de wet van 18 juni 2018 reeds heel wat mechanismen. Zo kon een geschil vooraf ter minnelijke schikking worden voorgelegd aan de rechter die bevoegd is om er in eerste aanleg kennis van te nemen. Die rol wordt in de nieuwe wet bekrachtigd. Naar analogie met het Franse recht bepaalt het Gerechtelijk Wetboek voortaan dat het tot de opdracht van de rechter behoort om partijen te verzoenen. Die poging tot minnelijke schikking is niet verplicht, behoudens in de door de wet bepaalde gevallen. Ik som enkele zaken op waar dit wel verplicht werd gesteld:



Artikel 1345 van het Gerechtelijk Wetboek verplicht een poging tot minnelijke schikking voor de vrederechters alvorens een pachtzaak kan worden opgestart; Overeenkomstig artikel 734 van het Gerechtelijk Wetboek moet elk debat voor de arbeidsrechtbank, op straffe van nietigheid, worden voorafgegaan door een poging tot minnelijke schikking die op het zittingsblad wordt aangetekend.

Cette solution ne peut pas être imposée à chaque séance, mais bien à l'entame de la procédure ; Le juge doit d'abord avoir entendu les parties ; Un délai maximal de 6 mois est fixé dans lequel il doit être procédé à la médiation. Il n'existe aucune sanction dans le cas où une partie refuserait sa coopération à la médiation. La médiation ne peut pas être imposée si toutes les parties s'y opposent.

In de praktijk wordt van deze mogelijkheid, die laagdrempelig is en bovendien kosteloos, nog veel te weinig gebruik gemaakt. Enkel voor de vrederechters wordt er regelmatig geschikt. Komt er een schikking tot stand dan wordt deze door de rechter

meteen in een uitvoerbare titel vastgelegd (pv minnelijke schikking).

Lors d'une action en justice pendante au tribunal, les parties peuvent demander au juge de prendre acte de la convention qu'elles ont conclue qui vise à résoudre le litige par un « jugement d'accord ».

Désormais, les parties peuvent soumettre à l'homologation du juge compétent leur accord, même sans avoir introduit au préalable une procédure devant le tribunal, si cet accord a été trouvé sous la direction d'un médiateur agréé.

Le rôle traditionnel des acteurs de la Justice est redéfini par la loi du 18 juin 2018 afin de rappeler aux parties l'existence de méthodes alternatives pour résoudre des litiges. Par exemple, l'avocat peut constituer un maillon important concernant la canalisation des conflits vers des modes de solutions alternatifs en fournissant des informations adéquates, avant et à chaque étape du procès. En outre, l'avocat peut aussi par exemple jouer un rôle majeur en incitant les parties à se reparler, à tendre vers un accord et à s'assurer que des accords équilibrés puissent être conclus. L'élément principal est de concevoir cette solution sur mesure par rapport au litige et de pouvoir trouver des solutions à l'amiable le plus tôt possible.

Le juge recherche, à chaque étape de la procédure, la résolution à l'amiable des litiges. Sauf lorsqu'il s'agit d'une action en référé, le juge reçoit la possibilité d'interroger les parties sur les tentatives qu'elles ont entreprises avant l'instance afin de résoudre le conflit à l'amiable. Pour ce motif, il peut exiger que les parties comparaissent en personne et peut même leur donner d'office l'occasion de prendre connaissance de ces modes alternatifs.

In familiezaken is de rechter sinds 12 juli 2018, tijdens de verschijning van de partijen op de inleidingszitting, zelfs verplicht om hen te horen over de wijze waarop ze hebben getracht om het geschil op minnelijke wijze op te lossen voor de inleiding van de zaak en om vast te stellen of een minnelijke oplossing kan worden overwogen.

De wet van 18 juni 2018 gaat nog verder door aan de rechter ook de mogelijkheid te geven om, wanneer hij van mening is dat een verzoening tussen de partijen mogelijk is, ambtshalve of op verzoek van één van de partijen, een bemiddelingspoging te bevelen of een informatiesessie te volgen. In familiezaken kan hij daarenboven de zaak niet enkel op vraag van de partijen, maar ook indien hij dit nuttig acht doorverwijzen naar de kamer voor minnelijke schikking.

Een bijzonder aandachtspunt dat bij de invoering van de mogelijkheid tot het bevelen van een bemiddelingspoging werd opgeworpen door de Raad van State, is dat de toegang tot justitie moet verzekerd blijven. De Raad van State drukte in het bijzonder de angst uit dat de tekst een inperking inhield van het recht waarover elke burger beschikt om een onafhankelijke en onpartijdige rechterlijke instantie die bij wet is ingesteld, uitspraak te laten doen over het vaststellen van zijn burgerlijke rechten en verplichtingen zoals gewaarborgd door artikel 6 van het Europees Verdrag voor de Rechten van de Mens.

Selon la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice, le droit à l'accès au tribunal n'empêche toutefois pas qu'un État puisse exiger, comme condition de recevabilité d'une procédure judiciaire, d'entamer d'abord une procédure visant le règlement extrajudiciaire des litiges (solution à l'amiable). Il convient d'inclure des garanties, telles de l'interdiction d'un retard délibéré pour l'introduction d'un recours devant le juge.

Pour cette raison, une série de garanties ont été insérées dans la loi :

Des critiques ont également été formulées à cet égard en soutenant qu'imposer la médiation porterait atteinte à son caractère volontaire. Je n'adhère pas à cette conception, qui est de plus en plus abandonnée en Europe (ex. France, Italie). La médiation reste volontaire, étant donné que toutes les parties ont la possibilité de mettre un terme au processus de médiation à tout moment sans aucun inconvénient ultérieur. Le principal est de faire goûter aux parties la médiation et de cette manière qu'elles en savourent les bienfaits. Curieusement, la même critique n'a pas été formulée à ce point concernant la tentative obligatoire de conciliation, bien que celle-ci est également proposée sur une base volontaire. En outre, comme je l'ai déjà mentionné, le juge de la famille peut aussi renvoyer d'office l'affaire à la chambre de règlement à l'amiable lorsqu'il l'estime opportun. Ceci n'empêche pas non plus d'adopter un règlement à l'amiable sur une base volontaire.

Ten tweede worden door de wet van 18 juni 2018 een aantal verbeteringen aangebracht aan de bemiddelingswet.

Zo wordt een definitie van bemiddeling in de wet ingeschreven, geïnspireerd door de voorbereidende werken van de bemiddelingswet van 2005 en het advies van de Hoge Raad voor de Justitie dienaangaande.

Het toepassingsgebied van bemiddeling wordt verruimd naar geschillen met publiekrechtelijke personen. Verduidelijkt wordt daarenboven dat ook grensoverschrijdende geschillen het voorwerp kunnen uitmaken van een bemiddeling.

De term "vrijwillige bemiddeling" wordt vervangen door de term "buitengerechtelijke bemiddeling" om beter het onderscheid te maken met de gerechtelijke bemiddeling die tijdens een geding wordt bevolen.

Troisièmement, on mise davantage sur les médiateurs professionnels et sur l'encadrement professionnel.

En premier lieu, la loi clarifie le fait qu'un juge ne peut pas intervenir contre rémunération en tant que médiateur agréé. Ce n'est pas le rôle du juge. Une dérogation a été prévue pour les magistrats émérites, les magistrats honoraires et les magistrats suppléants.

La qualité des médiateurs agréés est validée. L'exercice de la fonction et le titre sont protégés. Désormais, seul un médiateur agréé a le droit de procéder professionnellement à la médiation, au sens du Code judiciaire, à l'exception de litiges entre les entreprises. De plus, seul un médiateur agréé peut s'approprier publiquement ce titre professionnel.

Afin de devenir médiateur agréé, il faudra désormais réussir tant une formation théorique que pratique. A ce sujet, la Commission fédérale de médiation fixera les programmes minimaux ainsi que les évaluations en vue de délivrer un agrément et la procédure d'agrément. Bien que le titre de « médiateur agréé » soit protégé, la Commission fédérale de médiation procèdera à l'agrément des médiateurs selon leurs spécialités. En effet, la Commission est compétente pour établir les programmes minimaux en matière de formation théorique et pratique et donc pour déterminer ces spécialisations qui ont trait à la pratique de la médiation.

Ook de regels inzake tucht en deontologie worden versterkt. Een onafhankelijke commissie voor de tuchtregeling en klachtenbehandeling zal oordelen over de naleving van de regels inzake de deontologie en kan, zo nodig, proportionele sancties, opleggen.

De structuur en de samenstelling van de Federale bemiddelingscommissie worden, op aanbeveling van de huidige Federale Bemiddelingscommissie, aangepast per 1 januari 2019. Wat de structuur betreft werd geopteerd voor een functionele indeling van de commissies (erkenning van bemiddelaars, erkenning van vormingen en handhaving van de permanente vorming en tuchtregeling en klachtenbehandeling), in plaats van een indeling per materie (familiezaken, burgerlijke en handelszaken en sociale zaken). Dit laatste werd ook onhoudbaar gelet op de uitbreiding van het toepassingsgebied van de bemiddeling. Wat de samenstelling betreft zijn opgemerkt dat voortaan alle betrokken actoren deel zullen uitmaken van de Federale Bemiddelingscommissie zoals ook magistraten en gerechtsdeurwaarders. De opdrachten van de Federale Bemiddelingscommissie worden vanaf 1 januari aangevuld met het inlichten van het publiek over de mogelijkheden geboden door bemiddeling en het nemen van alle nodige maatregelen om de behoorlijke uitoefening van bemiddeling te bevorderen, en inzonderheid nieuwe methodes en praktijken van bemiddeling en andere vormen van geschillenoplossing te onderzoeken en ondersteunen. Dit laat toe om de praktijk bij de hoven en rechtbanken meer te stroomlijnen. Vandaag kan worden vastgesteld dat er zeer uiteenlopende praktijken bestaan. Het lijkt mij wenselijk dat deze praktijken worden geëvalueerd en dat goede praktijken verder worden geïmplementeerd bij alle hoven en rechtbanken. Uiteindelijk moet iedere burger in dit land, ongeacht het hof of de rechtbank waar de zaak aanhangig wordt gemaakt, kunnen rekenen op een kwalitatieve dienstverlening van Justitie.

Quatrièmement, toujours dans cette même optique, une forme récente de solution à l'amiable des litiges a été insérée dans le Code judiciaire : **le droit collaboratif**.

Ce processus volontaire et confidentiel de règlement de litiges par le biais de négociations raisonnées a été pensé dans les années 90 par des avocats aux États-Unis et également instauré par des avocats. La loi vise à donner plus de visibilité à cette pratique et à l'encadrer afin d'encourager l'usage de formes extrajudiciaires de règlement des litiges. Parallèlement, elle vise également à moderniser le rôle des avocats en tant que négociateurs professionnels qui, sans l'intervention du tribunal, aboutissent à un accord satisfaisant, équilibré et durable entre les parties et les intérêts dans le litige.

Le nouveau cadre juridique pour le droit collaboratif entrera en vigueur le 1er janvier 2019. D'ici là, les barreaux devront avoir mis sur pied une commission paritaire commune chargée d'établir les conditions en vue de la formation spéciale, de la formation permanente, de l'agrément requis, des garanties en matière de négociations collaboratives et du règlement en vigueur pour les avocats.

Certaines corrections mineures à la loi du 18 juin 2018 seront encore apportées en cette fin d'année durant les discussions relatives au projet de loi portant des dispositions diverses en matière de droit civil que j'ai présenté cette semaine en Commission Justice. Il s'agit principalement de rectifier certaines omissions et d'apporter des adaptations de nature juridico-technique.

Naast deze belangrijke hervorming wil ik er ook op wijzen dat de toegankelijkheid van de bemiddeling voor mij een belangrijk aandachtspunt blijft. Ik wil er in eerste instantie op wijzen dat voor minvermogenden de mogelijkheid bestaat om een beroep te doen op de rechtsbijstand voor de aanstelling van een bemiddelaar (art. 665, 5° Ger.W.). Dit systeem is echter nog veel te weinig gekend. Ik laat momenteel onderzoeken hoe dit meer onder de aandacht kan worden gebracht en hoe het systeem nog aantrekkelijker kan worden gemaakt. De kosten van een bemiddelaar worden in principe ook door alle partijen gedragen.

Ook bij de hervorming van de juridische tweedelijnsbijstand werd de bemiddeling en andere vormen van geschillenoplossing gepromoot. Het ministerieel besluit van 19 juli 2016 m.b.t. de nomenclatuur van de prestaties geleverd door een advocaat bepaalt daarenboven dat er voortaan per sessie van bemiddeling punten worden gegeven aan de advocaat die zijn cliënt daarbij begeleidt en aanwezig is (2 pnt/sessie). Ingeval de bemiddeling niet wordt gevolgd door een procedure voor de rechtbank, wordt dit aantal zelfs verdubbeld (4 pnt/sessie).

Er wordt ook aandacht besteed aan de optimalisatie van andere oplossingstrajecten zoals de minnelijke schikkingen. In die optiek heb ik mijn volle medewerking verleend aan een evaluatie, georganiseerd door de Universiteit Gent, van het systeem en de praktijk van de schikkingen bij de familierechtbanken in het kader van het FITTIF-project (families in transitie, transitie in families). Dit met het oog op de verbetering van de wetgeving en de praktijk. De resultaten ervan zijn inmiddels bekendgemaakt in het Tijdschrift voor Familierecht. Deze evaluatie werd uitgevoerd in het licht van de voorziene evaluatie van de wet van 30 juli 2013 betreffende de invoering van een familie- en jeugdrechtbank in 2020.

De wet van 18 juni 2018 is geen eindpunt. Het is een nieuwe stap in een ontwikkeling naar meer minnelijke oplossingen van geschillen. Sinds de oprichting van de federale Bemiddelingscommissie is het aantal opleidingen tot bemiddelaar significant toegenomen. Er is ondertussen een week van de bemiddeling in het leven geroepen. De wet van 30 juli 2013 die de familierechtbank oprichtte en daarbij een kamer voor minnelijke schikkingen installeerde, heeft een positieve dynamiek in familiezaken teweeggebracht op het vlak van de promotie van alternatieve oplossingstrajecten.

Ik wil met de nieuwe wet voortbouwen op deze positieve dynamiek. De wet reikt heel wat kapstokken aan zowel voor de magistraat, advocaat, gerechtsdeurwaarder, de professionele bemiddelaar als de federale bemiddelingscommissie. Het wil, zoals ik al aangaf, drempels wegnemen, burgers beter en sneller informeren en de rol van alle actoren duidelijker definiëren. Tegelijk opent het mogelijkheden om de alternatieve oplossingstrajecten waaronder bemiddeling verder te ontwikkelen.

Zoals het geval is in vele Europese landen, is het een stap naar een justitie in de 21ste eeuw waar er meer wordt ingezet op onderhandelen, praten met elkaar, bemiddelen, schikken als mogelijkheden die worden geboden naast het beslechten van geschillen. Een moderne en rechtvaardige justitie moet mijns inziens niet enkel in staat zijn om geschillen te beslechten binnen een redelijke termijn, maar ook inzetten op een minnelijke oplossing van geschillen. Mijn wens is dat er binnen enkele jaren werkelijk kan worden gesproken van een ADR-cultuur/bemiddelingscultuur.

Je tiens à remercier chaleureusement la Commission fédérale de médiation et les nombreuses organisations qui ont été associées pour cette magnifique initiative. Aujourd'hui et demain, un programme bien fourni incluant des ateliers et d'éminents intervenants vous attend. Je vous souhaite à toutes et à tous une poursuite fructueuse et enrichissante de cette semaine de la médiation ! » site K. Geens

>> Ook het persbericht over de recente hervorming

« Minister Geens zet de hervorming van het Burgerlijk Recht door met het wetsontwerp Diverse Bepalingen. Dit groot ontwerp omvat onder meer reparaties van de nationaliteitswet, een modernisering van de naamwetgeving, de hervorming van de bemiddeling, een verbetering van de inzage in adoptiedossiers, de hervorming van de mede-eigendom, reparaties aan de pandwet en de digitalisering van de burgerlijke stand.

Bemiddeling: beter praten dan procederen

Minder conflicten voor de rechter en meer oplossingen dankzij bemiddelingen. Dat is het doel van het wetsontwerp dat vandaag werd goedgekeurd door de ministerraad op voorstel van minister Geens.

Momenteel is het aantal bemiddelingen beperkt tot een 5000-tal per jaar. Dat terwijl er jaarlijks meer dan een miljoen vonnissen en arresten worden geveld. Gemiddeld duurt het 83 dagen om een geschil door bemiddeling op te lossen. Dat is een pak korter dan een procedure voor de rechtbank en ook goedkoper.

Om bemiddeling te stimuleren komen er enkele maatregelen om ervoor te zorgen dat scheidende ouders, ruziënde burens en allerlei handelsconflicten zo veel als mogelijk buiten de rechtbank worden opgelost in onderling overleg.

- Bemiddelaars zullen voortaan een erkenning moeten hebben, en daar zal een bekwaamheidsexamen en bekwaamheidsproef aan voorafgaan.
- Gerechtsdeurwaarders en advocaten krijgen de opdracht mensen te wijzen op de mogelijkheden van bemiddeling.
- Rechters zullen ruziënde partijen kunnen verplichten eerst een bemiddeling te proberen. » site K. Geens

« Huissiers: un médiateur arrive » - 06/09/2018 • L'Avenir

Depuis hier, chaque citoyen peut s'adresser à l'ombudsman (médiateur) pour les huissiers de justice en cas de conflit avec un de ceux-ci. C'est Arnout De Vidts qui a été désigné.

UN OMBUDSMAN POUR LES HUISSIERS DE JUSTICE - mercredi 05/09/2018 10:44 • Communiqué de presse

À partir Jeudi 6/09/18, chaque citoyen peut s'adresser à l'ombudsman nouvellement créé pour les huissiers de justice. Les principaux objectifs de l'ombudsman sont d'optimiser le service au citoyen et de rationaliser le travail interne des huissiers de justice. Vous trouverez plus d'information sur le fonctionnement du service sur www.ombudshuissier.be.

L'ombudsman pour les huissiers de justice est unique par rapport à celui des autres professions libérales juridiques. Un huissier de justice est, après tout, toujours représenté sous la forme d'un « ménage à trois » par rapport à son client, au créancier et au débiteur. Dans ce sens, ce dernier n'a pas de lien contractuel avec un huissier de justice. Bien que l'ombudsman doive suivre la loi au sens strict et se concentrer sur les clients, l'ombudsman pour les huissiers de justice est ouvert à tous et est là pour tout le monde, créancier et débiteur. « Ce n'est pas plus que logique », affirme le tout nouveau ombudsman Arnout De Vidts, « qui se sent lésé dans ses droits par l'intervention d'un huissier de justice, a le droit d'être entendu et de recevoir une réponse ».

Quid si vous n'êtes pas satisfait de votre huissier de justice ?

Celui qui pense que ses droits sont lésés par l'intervention d'un huissier de justice, doit d'abord et principalement en parler avec l'huissier de justice en question - c'est aussi une condition pour déclarer un dossier recevable chez l'ombudsman. Etant donné la complexité ou la sensibilité d'un dossier, il s'agit souvent d'un manque d'information ou d'un malentendu. Si aucune solution n'est trouvée, on peut s'adresser à l'ombudsman pour les huissiers de justice. Il essaiera d'arriver à une solution par la médiation.

Bien évidemment, libre à chacun d'introduire une plainte officielle contre un huissier de justice en particulier auprès de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice ou auprès de la chambre d'arrondissement compétente. Cependant, il n'est pas possible de faire appel à l'ombudsman et en même temps de déposer une plainte.

Un ombudsman au service de tous les citoyens

Le nouvel ombudsman s'occupera principalement du traitement des litiges qui lui sont envoyés. En outre, il est également prévu qu'il formule des recommandations générales pour le groupe professionnel des huissiers de justice. Sur cette base, la prestation de services et le fonctionnement des études des huissiers de justice peuvent encore être davantage optimisés. Il est important de souligner que l'ombudsman est entièrement indépendant et travaille de manière impartiale pour que les citoyens sachent qu'ils sont protégés de manière optimale. L'ombudsman doit être facilement accessible pour tout le monde. L'ombudsman pour les huissiers de justice est reconnu par le SPF Economie.

Comment soumettre un dossier ?

Soumettre un dossier est simple et peut se faire par courrier, e-mail ou de manière électronique via le site www.ombudshuissier.be.

Le traitement de celui-ci est gratuit et si le dossier est complet et déclaré recevable, il est terminé dans les 90 jours.

Toutes les informations relatives au fonctionnement de l'ombudsman et à la manière dont le dossier peut être introduit sont disponibles sur le site web.

Un ombudsman pour tout le pays

Un ombudsman a été désigné pour tout le pays. Il s'agit de Arnout De Vidts, juge des saisies honoraire, doté d'une solide expérience sur le règlement de litiges à l'amiable en matière de droit des saisies et de droit de la famille.

Ministre Geens : « La désignation d'un médiateur spécifique au secteur des huissiers de justice comble une lacune de taille. Lorsqu'une personne estime ne pas être adéquatement suivie par un huissier de justice, elle est désormais en mesure de s'adresser à un médiateur neutre, qui essaiera d'aboutir à une solution par le biais d'une médiation. »

Ministre Peeters : « Les huissiers de justice ont un travail particulièrement délicat lorsqu'ils doivent traiter des informations sensibles et confidentielles. Par définition, c'est également un groupe professionnel qui, aussi minutieux qu'il soit, peut parfois se trouver dans une situation conflictuelle. C'est pour cette raison que la création d'un médiateur pour les huissiers de justice est une bonne chose. Il permet une médiation dans les 90 jours. En outre, cette médiation est gratuite, la rendant ainsi accessible à tous.

EMPLOI - OFFRE D'EMPLOI - OFFRE D'EMPLOI - OFFRE D'EMPLOI - OFFRE

Avec une approche centrée sur les patients et leurs besoins, les Hôpitaux Iris Sud (présents sur 4 communes du sud de Bruxelles) et ses 2000 collaborateurs œuvrent à assurer à l'ensemble de la population de Bruxelles et de ses environs, des soins performants et de qualité, une prise en charge pluridisciplinaire, tout en conservant une réelle dimension de proximité.

**Les Hôpitaux IRIS Sud recherche, pour le service de médiation des droits du patient,
un(e) MEDIEUR BILINGUE (h/f)
Sous contrat à durée déterminée de 3 mois, mi-temps (CDI – en prolongement possible)**

Conformément à la législation (loi du 22 août 2002), les Hôpitaux Iris Sud disposent d'un service de médiation des droits du patient. Vous serez en charge de toutes les missions décrites dans la loi et de faciliter la relation entre le patient et le prestataire de soins. Vous assurerez un relais entre le patient, sa famille et l'Hôpital. Vous informerez les patients et les membres du personnel des droits du patient et ferez des recommandations pour améliorer la communication et la qualité des soins.

VOTRE FONCTION

- Assurer la prévention des questions et des plaintes relatives aux droits des patients
- Assurer la médiation des plaintes (examiner objectivement et en toute indépendance les plaintes des patients, enquêter auprès des personnes concernées, favoriser et promouvoir la communication entre le patient et le prestataire)
- Créer et animer des formations/de séances de sensibilisation à la communication et aux droits du patient
- Informer le patient au sujet des possibilités en matière de règlement de sa plainte
- Communiquer les informations relatives au fonctionnement des médiations
- Formuler des recommandations visant à éviter des manquements susceptibles de donner lieu à une plainte (en matière d'amélioration de la qualité des soins et de la satisfaction des patients)

VOTRE PROFIL

Diplôme

- Vous êtes titulaire d'un Master ou Bachelor (graduat) en droit
- Avoir suivi une formation en Médiation est un réel atout

Expérience

- Une expérience dans une fonction similaire est vivement souhaitée
- Une expérience dans l'animation/la formation d'un groupe est un atout
- Vous connaissez la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient
- Vous êtes parfaitement bilingue français - néerlandais
- Discret(e), vous agissez de manière intègre et respectez la confidentialité
- Très bon communicateur, vous aimez prendre la parole en public
- Vous êtes empathique et avez une grande capacité d'écoute active
- Vous êtes passionné(e) par votre métier et par l'humain
- Votre sens de l'organisation et de la gestion des urgences et des priorités ont fait leurs preuves
- Autonome dans votre travail, vous appréciez collaborer et coordonner
- Vous n'hésitez pas à prendre des initiatives

NOUS VOUS OFFRONS

- Une fonction variée et passionnante dans un environnement de travail stimulant et dynamique
- Une ambiance de travail conviviale et un équilibre entre vie privée et professionnelle
- Un programme de formations qui vous accompagnera tout au long de votre carrière
- Un contrat à durée déterminée de 3 mois à mi-temps (19h/semaine) avec une échelle barémique du secteur public et des avantages extra légaux :
 - des tarifs préférentiels dans tous les hôpitaux du réseau IRIS
 - des chèques repas d'une valeur de 7,30 euros
 - une intervention (80%) dans les frais de transport en commun et indemnités vélo
 - une allocation de bilinguisme (sous réserve de la remise du Selor Art. 10 ou 12)
 - 24 jours de congés légaux et 5 à 6 jours de congés extra-légaux

VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE NOTRE EQUIPE ?

Postulez avant le 31 octobre 2018 en complétant notre formulaire de candidature en ligne www.his-izz.be (onglet offre d'emploi).
Pour tout renseignement complémentaire, contactez **Fabrice BOURTEMBOURG**, Directeur des opérations patients (02/739.87.61).

VACATURE – VACATURE - VACATURE – VACATURE - VACATURE – VACATURE - VACATURE – VACATURE - VACATURE

Met de focus gericht op de patiënten en hun behoeften, stellen de Iris Ziekenhuizen Zuid (verspreid over 4 gemeenten in het zuiden van Brussel) en hun 2000 medewerkers, alles in het werk om de ganse bevolking van Brussel en omstreken doelgerichte en kwalitatieve zorgen en een multidisciplinaire aanpak aan te bieden, dit alles met behoud van onze waarde van buurtziekenhuis.

**De Iris Ziekenhuizen Zuid zoeken voor de ombudsdienst rechten van de patiënt,
een TWEETALIGE OMBUDSMAN (m/v)
onder deeltijds (50%) contract voor een bepaalde duur (3 maanden)**

Conform de wetgeving (wet van 22 augustus 2002) beschikken de Iris Ziekenhuizen Zuid over een ombudsdienst rechten van de patiënt. U behartigt alle missies die in de wet beschreven worden en treedt op als tussenpersoon tussen de patiënt en de zorgverstreker. U verzekert de band tussen de patiënt, zijn familie en het ziekenhuis. U informeert de patiënten en de personeelsleden over de rechten van de patiënt en geeft advies om de communicatie en de zorgkwaliteit te verbeteren.

UW FUNCTIE

- Vragen en klachten met betrekking tot de rechten van de patiënt voorkomen
- Bemiddeling bij klachten (objectief en volledig onafhankelijk onderzoek van de klachten van patiënten, onderzoek instellen bij de betrokken personen, een goede communicatie tussen patiënt en verstreker bevorderen)
- Vormingen/sensibiliseringssessies met betrekking tot de communicatie en de rechten van de patiënt organiseren en leiden
- De patiënt informeren over de mogelijkheden voor de afhandeling van zijn klacht
- Informatie verstrekken over de werking van de ombudsdienst
- Aanbevelingen formuleren om tekortkomingen die tot een klacht zouden kunnen leiden, te vermijden (verbetering van de zorgkwaliteit en patiënttevredenheid)

UW PROFIEL*Diploma*

- Master of Bachelor (graduaat) in de rechten
- Een opleiding klachtenbemiddeling is een reële troef

Ervaring

- Ervaring in een gelijkaardige functie is zeer gewenst
- Ervaring in het animeren/leiden van een groep is een troef
- U kent **de wet van 22 augustus 2002** betreffende de rechten van de patiënt
- U bent perfect tweetalig Nederlands - Frans
- U handelt discreet, integer en respecteert de vertrouwelijkheid
- U bezit een vlotte communicatie en houdt ervan om voor een publiek te spreken
- U bent empathisch ingesteld en bezit een ruime actieve luisterbereidheid
- U bent gepassioneerd door uw job en de mens
- Uw zin voor organisatie en het beheer van dringende gevallen en prioriteiten werden bewezen
- U werkt autonoom en waardeert samenwerking en coördinatie
- U aarzelt niet om initiatieven te nemen

WIJ BIEDEN

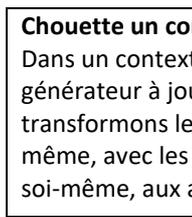
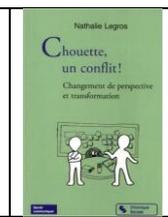
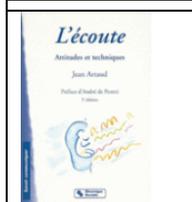
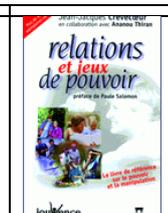
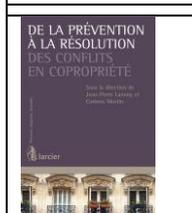
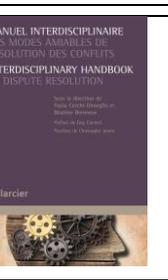
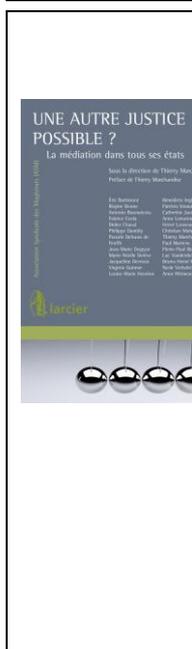
- Een gevarieerde en boeiende functie in een stimulerende en dynamische werkomgeving
- Een aangename werksfeer met evenwicht tussen het privé- en beroepsleven
- Een vormingsprogramma gedurende uw volledige loopbaan
- Een halftijds contract (19u/week) voor bepaalde duur (3 maanden) met een weddeschaal van de overheidssector en talrijke extralegale voordelen:
 - voorkeurtarieven in alle ziekenhuizen van het Iris-netwerk
 - maaltijdcheques ter waarde van 7,30 euro
 - tussenkomst (80%) in de kosten van het openbaar vervoer en fietsvergoeding
 - een tweetaligheidstoelage (onder voorbehoud van voorlegging van de Selor Art. 10 of 12)
 - 24 dagen wettelijk verlof en 6 extralegale verlofdagen.

INTERESSE OM DEEL VAN ONS TEAM UIT TE MAKEN?

Solliciteer voor 31 oktober 2018 aan de hand van het formulier online: www.his-izz.be (rubriek werkaanbiedingen).

Voor bijkomende inlichtingen, contacteer Fabrice BOURTEMOUORG, Directeur Patiëntgerichte Operaties, op het nummer 02/739.87.61.

Ouvrages consacrés à la médiation... au conflit....à la communication...

	<p>Chouette un conflit. Changement de perspective et transformation - Nathalie Legros</p> <p>Dans un contexte où l'intelligence collective est de plus en plus reconnue et valorisée, le conflit a un rôle générateur à jouer. La cocréation efficace dépend de la façon dont nous accueillons la diversité et transformons les divergences en innovations. Cela passe par une attitude individuelle de « paix » avec soi-même, avec les autres, avec le groupe, avec la société. Comment développer cette relation harmonieuse à soi-même, aux autres, aux situations ? Paris, Ed. Chronique sociale</p>	
	<p>L'écoute, Attitude et technique - Jean Artaud</p> <p>Chacun admet qu'il est difficile d'entendre ce que son interlocuteur veut dire sans dénaturer sa pensée. Jean Artaud propose des attitudes et des moyens pour établir une meilleure écoute à partir d'exemples vécus et à l'aide d'exercices progressifs. Paris, Éd. Chronique sociale</p>	
	<p>Relations et jeux de pouvoir - Auteur : Jean-Jacques Crèvecoeur</p> <p>Un ouvrage de référence sur le thème peu traité dans les théories de communication : les phénomènes de pouvoir, d'emprise, de manipulation et de mise en dépendance dans les relations. Éd. Équinoxe</p>	
	<p>LA PRÉVENTION ET LA COPROPRÉTIÉ - « De la prévention à la résolution des conflits en copropriété »</p> <p>Coralie Smets-Gary et Martine Becker, Titre V « Prévention de conflits : développer l'attitude médiateur » p.145 à p.195, Larcier 2013, Collection Prévenir, Négociateur Résoudre</p> <p>« La médiation : une nouvelle piste pour régler certains conflits en copropriété »</p> <p>Coralie Smets-Gary et Martine Becker dans « Syndic Info » de l'ABSA (Association belge des Syndics et Administrateurs de biens) Avril 2007, en collaboration avec Jean-Pierre Lannoy</p>	
	<p>MANUEL INTERDISCIPLINAIRE DES MODES AMIABLES DE RÉOLUTION DES CONFLITS / INTERDISCIPLINARY HANDBOOK OF DISPUTE RESOLUTION - Beatrice Brenneur, Paola Cecchi Dimeglio</p> <p>Ce traité ambitieux témoigne de « l'état de l'art » des Modes Amiables de Résolution des Conflits (MARC) et rassemble plus de 50 auteurs universitaires et praticiens français et étrangers. Il présente une analyse approfondie de la doctrine et des pratiques dans ce domaine de recherche. L'adoption d'un parcours de recherche aussi vaste que fouillé sur les différents mécanismes des MARC est entrepris et permet d'exposer, d'un point de vue théorique et pratique, les notions essentielles et les usages dans ce domaine tels qu'ils sont aujourd'hui.</p> <p>Le lecteur trouvera ainsi traitées les questions classiques et les plus modernes afin de pouvoir analyser les MARC dans une triple perspective synthétique, critique et comparative. Éd. Larcier group, 2015</p>	
	<p>UNE AUTRE JUSTICE POSSIBLE ? LA MÉDIATION DANS TOUS SES ÉTATS - Thierry Marchandise & col.</p> <p>Le processus de médiation se développe en Belgique, notamment dans le milieu judiciaire où il est longtemps demeuré méconnu. Il présente de nombreux avantages : la confidentialité, la rapidité, l'efficacité en font un outil de plus en plus prisé. S'il a connu ses premiers essais en matière familiale, il tend à se développer dans d'autres matières, spécialement en matière commerciale.</p> <p>La médiation est un processus volontaire et confidentiel de gestion des conflits. Il passe par une concertation volontaire et très structurée entre des personnes en conflit, processus mené sous la houlette d'un médiateur. Ce dernier est un tiers neutre, indépendant et impartial et son rôle consiste à aider les parties à élaborer elles-mêmes, en toute connaissance de cause, une ou plusieurs solutions à leur différend. L'accord ainsi dégagé doit conduire à une entente équitable qui respecte les besoins de chaque partie.</p> <p>Il faut toutefois bien distinguer la médiation civile de la médiation pénale, de même que l'on aurait tort de limiter notre regard sur la médiation dans ce qu'elle intéresse le judiciaire. Le terme « médiation » recouvre plusieurs réalités et des médiations extra-judiciaires mais institutionnalisées comme la médiation scolaire et médiation en matière architecturale ou hospitalière.</p> <p>Les auteurs traitent également de l'arbitrage, processus de règlement des litiges qui se distingue de la médiation essentiellement en ce que le tiers appelé à régler le différend dispose d'un pouvoir décisionnel. Dans ce procédé, le conflit est réglé par un ou plusieurs arbitre(s), choisi(s) et rémunéré(s) par les parties en litige. Enfin, le droit collaboratif est également abordé ; il connaît des développements récents. Il requiert la présence, aux côtés des parties, d'avocats spécialisés et formés en négociation raisonnée : en ce cas, les parties et leurs conseils recherchent et trouvent ensemble une ou plusieurs solutions au différend, mais sans recourir à l'aide d'un tiers. Le droit collaboratif est également un processus volontaire. Éd. Larcier 2015</p>	